



CHSCT du 20 octobre 2022

Déclaration liminaire Sne-FSU CHSCT du 20 octobre 2022

Monsieur le Président du CHSCT, Mesdames et Messieurs,

Aujourd'hui se déroule, normalement, le dernier CHSCT de cette mandature. A la fin de cette année une nouvelle instance, le CSA (Comité Social d'Administration), prendra le relai.

Après presque 3 ans de fonctionnement nous pouvons dresser un premier bilan.

Les deux premières années ont été marquées, bien sûr, par la crise de la COVID mais surtout par l'absence de priorisation de la santé, de la sécurité et des conditions de travail dans la création de l'OFB, alors même qu'il était évident et prévisible que cette création allait engendrer mal être, démotivation et son lot de frustrations parmi les agents de notre établissement.

La non prise en compte des alertes et des demandes des représentants du CHSCT, alors même que celles-ci découlaient de textes réglementaires, ont été un élément de mauvais fonctionnement de cette instance. Pour nous représentants du Sne-FSU, nous avons perdu deux précieuses années.

Même si nous concédons, avec satisfaction, un net début d'amélioration dans le fonctionnement de cette instance depuis un an il y a encore des points à améliorer.

Un très grand nombre de ces points d'amélioration sont portés dans le rapport de notre ISST, Jean-Philippe Herbaux dont nous saluons ici le travail réalisé.

Aujourd'hui, nous vous demandons une nouvelle fois d'être ambitieux en mettant en place rapidement la première recommandation de l'enquête psychosociale et en faisant vôtres les préconisations du plan santé sécurité au travail 2022-2025 qui vient conforter la place que doit occuper la prévention au cœur de la fonction publique, qu'elle soit d'Etat, hospitalière ou territoriale.

Il comprend 5 priorités qui constituent autant d'enjeux majeurs :

- Développer le dialogue social et le pilotage de la santé sécurité au travail.
- Prioriser la prévention primaire et développer la culture de prévention.
- Favoriser la qualité de vie et des conditions de travail.
- Prévenir la désinsertion professionnelle.
- Renforcer et améliorer le système d'acteurs de la prévention.

Pour obtenir ces résultats, nous vous demandons :

- une nouvelle fois d'augmenter les moyens de votre service qualité de vie au travail. Lorsque l'on compare les effectifs de votre service QVT par rapport à d'autres établissements (VNF, IGN, AGGLO communautaire...), cela pose question sur la considération que vous apportez à ce service pourtant crucial en termes de conditions et qualité de vie au travail et de suivi des agents. Cette instance en souffre également avec les retards de transmission des documents. Ces personnels ne peuvent continuer à travailler à flux tendu
- la mise en place d'un véritable réseau de préventeur (conseillers et les assistants de prévention) ;
- Un véritable dialogue social avec les représentants des personnels. Nous voyons avec satisfaction que le sujet du télétravail a enfin été résolu.

Il existe cependant beaucoup d'autres points d'achoppements :

- les changements de résidences administratives à la hussarde. Nous parlons bien des fameuses RASI qui n'existent qu'à l'OFB mais ne sont dans aucun texte réglementaire.
- l'absence de concertation systématique des agents impactés lors de la création ou du changement d'implantation. Nous vous demandons de rappeler formellement à vos directeurs qu'une concertation formalisée doit démarrer avec les agents concernés par le changement d'implantation (le conseiller de prévention et le correspondants SST doivent être associés dès cette étape). Article IV.2 a de l'instruction immobilière
- l'absence de concertation des membres du CHSCT lors de la passation des marchés concernant l'habillement ou les EPI
- le suivi des fiches de signalement SST. Nous aborderons ce sujet dans ce CHSCT
- la suppression de la subrogation concernant les accidents du travail ou arrêts maladie des agents non fonctionnaires
- nous vous demandons également des prises de décision concernant le service départemental de Mayotte. Les représentants des personnels qui ont participé à cette délégation d'enquête et visite d'implantation sont prêts à s'investir au côté de votre administration afin de trouver des solutions dans un esprit de propositions. Nous notons cependant pour ce service des améliorations. L'hygiène des locaux s'est améliorée avec l'enlèvement des congélateurs et la mise à disposition d'un nouvel équipement. Le bureau a été rangé et les frais sont validés en temps et en heure. Cependant, il reste encore des améliorations à apporter. Ce service compte actuellement deux agents en moins.

Monsieur le Directeur Général, les agents de Mayotte auraient apprécié que vous passiez les voir, afin de voir par vous-même leurs conditions de travail, avant de prendre votre envol pour les îles Eparses.

Nous vous remercions de votre attention